RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 00746
Numéro SIREN : 401 540 877
Nom ou dénomination : ABC CONCORDE

Ce dépôt a été enregistré le 08/02/2024 sous le numéro de dépôt 2650

ABC CONCORDE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622,45 EUROS
Siège social : ZAC de la Condamine
34430 SAINT JEAN DE VEDAS

RCS MONTPELLIER 401 540 877

PROCES VERBAL DES RESOLUTIONS EXTRAORDINAIRES
EN DATE DU 2 FEVRIER 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre
Le 2 Février
A 20 heures 30,

Les associés se sont réunis au siège social de la Société sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- **Monsieur Laurent LIEGE**
Associé, propriétaire de 63 (SOIXANTE TROIS)
Parts sociales, numérotées de 126 à 188 inclus, ci **63 PARTS**

- **Monsieur Christophe LIEGE**
Associé propriétaire de 62 (SOIXANTE DEUX)
Parts sociales, numérotées de 189 à 250 inclus, ci **62 PARTS**

- **La Société IFP**
Représentée par Mme HAZIZA
Associé propriétaire de 125 (CENT VINGT CINQ) parts sociales
Numérotées de 251 à 375 inclus, ci **125 PARTS**

- **Monsieur Christian LIEGE**
Associé, Gérant, propriétaire de 250 (DEUX CENT CINQUANTE)
parts sociales, numérotées de 1 à 125 et de
376 à 500 inclus, ci **250 PARTS**

Représentant 500 parts sociales sur les 500 parts sociales formant
le capital social de la Société, ci **500 PARTS**

L'ensemble des associés étant présent ou représenté, l'Assemblée Générale est légalement constituée et peut valablement délibérer sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

La séance est présidée par Monsieur Christian LIEGE, gérant de la Société.

L'Assemblée Générale donne acte au gérant de ce que les associés ont régulièrement été convoqués à la présente réunion.

Monsieur le Gérant rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

. Démission de M Christian LIEGE de son mandat de gérant
. Quitus au gérant démissionnaire
. Désignation de cogérants en remplacement du gérant démissionnaire
. Fixation de leurs pouvoirs et de leur rémunération
. Questions diverses
. Pouvoir

Personne ne demandant plus la parole, il est passé au vote des résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des Associés, après avoir entendu le rapport du gérant, prend acte de la démission de Monsieur Christian LIEGE de son mandat de gérant à compter de ce jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, la collectivité des associés donne quitus au gérant démissionnaire.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des Associés, après avoir entendu le rapport du gérant, décide de désigner à compter de ce jour :

- Monsieur Christophe LIEGE demeurant à LUNEL – 34400 – 43, Imp Frédéric Bazille
- Monsieur Laurent LIEGE demeurant LATTES – 34970 – 71, Rue des Chasselas

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Messieurs Laurent et Christian LIEGE, présents à l'Assemblée en qualité d'associé de la Société à titre personnel, prennent la parole. Ils remercient l'Assemblée de la confiance qui leur est témoignée, déclarent accepter le mandat de cogérant qui leur est confié et indiquent que rien ne s'oppose à cette désignation.

Le

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide que les cogérants ne percevront pas de rémunération mais indique qu'ils auront droit au remboursement des frais qu'ils se seront vus contraints d'engager dans le cadre de leur mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne tous pouvoirs aux cogérants ou à tout mandataire désigné par eux, à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales découlant des résolutions adoptées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par Monsieur le Président et les associés, ainsi que par le nouveai cogérant non associé désigné ce jour.

Monsieur le Président
Monsieur Christian LIEGE
« Bon pour démission de mon mandat de gérant »
bon pour démission de mon mandat de gérant

Les Associés

Monsieur Laurent LIEGE
« Bon pour acceptation de mon mandat de cogérant »
BON POUR ACCEPTATION DE MON MANDAT DE COGERANT

Monsieur Christophe LIEGE
« Bon pour acceptation de mon mandat de cogérant »
Bon pour acceptation de mon mandat de cogérant

La Société IFP
Représentée par Mme HAZIZA